



Revalorisation pension alimentaire

Par **dacheux**, le **18/12/2009** à **10:48**

Bonjour, j'ai fait la réévaluation de la pension alimentaire annuelle, ce qui ne plait pas à mon ex conjoint qui m'attaque au tribunal avec un avocat pour obtenir une baisse de cette pension de 6 euros alors qu'à l'époque où celle-ci a été fixée je percevais un salaire de 950 euros et que maintenant je suis en congés parental et que je ne perçois plus aucun salaire de mon employeur et que mon mari est la seule source de revenu du foyer où nous vivons à 5 pour 1500 euros environ. Celui-ci m'accuse également d'avoir choisi de quitter la somme d'où il est pour le 59 ou mon mari, militaire de carrière a été muté en juillet par ordre de l'état! De ce fait il demande un partage des frais de transport ou bien que j'amène mon fils chez lui une fois sur deux alors je n'ai pas de permis de conduire et que mon mari est très souvent en déplacement. Je passe au tribunal le 26 janvier, vous semble-t-il justifié qu'il obtienne gain de cause et que je perde presque la moitié de ma pension alimentaire, est-il nécessaire selon vous que je me fasse accompagner d'un avocat tout en sachant que je n'en ai pas les moyens...??????

Merci pour votre aide, cdt. dacheux